



Cumul de trois mois de loyers de retard

Par **nadrouche_old**, le **15/11/2007** à **13:53**

Nous exploitons un commerce et nous sommes dans une situation financière délicate mais provisoire. Nous avons cumulé trois mois de loyers de retard. L'office notariale qui s'occupe du paiements des loyers devient menaçante. Que risque-t-on?